



## POLITIQUE HYGIENE, SANTE ET SECURITE DE LA SOCIETE

Cairn s'engage à protéger l'hygiène, la santé et la sécurité de toute personne impliquée dans nos activités. La protection des personnes est notre priorité, nous appliquons des normes de pratique élevées par le biais d'un processus d'amélioration continue de nos systèmes de gestion et de notre performance, y compris par l'adoption de codes et de normes internationaux lorsque cela est possible. Pour respecter cet engagement, nous allons mettre en œuvre des systèmes de gestion afin de:

- Promouvoir, mettre en valeur et maintenir une solide culture de santé et de sécurité en démontrant à tous les niveaux un leadership visible
- Nous conformer aux lois, réglementations et normes en vigueur concernant l'hygiène, la santé et la sécurité
- Promouvoir des programmes de bien-être et de soutien afin d'améliorer la santé mentale au travail
- Identifier, évaluer et gérer les risques sanitaires et les dangers impliqués dans nos activités, en les réduisant au minimum
- S'assurer qu'une priorité élevée soit donnée à la prévention et au contrôle des risques d'accidents majeurs en accord avec notre politique d'entreprise de prévention des accidents majeurs (CMAPP)
- Suivre et évaluer régulièrement l'état de la sécurité des endroits où nous exerçons nos activités ainsi que les risques de sécurité associés à nos opérations
- Mettre en œuvre des contrôles afin de s'assurer que la protection du personnel et des biens soit effectuée en conformité avec les principes relatifs aux droits de l'homme et d'une manière évitant ou réduisant les risques envers la communauté locale
- Donner des formations en hygiène, santé et sécurité à nos employés et promouvoir activement la sensibilisation aux questions d'hygiène, de santé et de sécurité. Récompenser et reconnaître les salariés qui atteignent les performances souhaitées
- S'assurer que les ressources et compétences nécessaires soient disponibles pour atteindre nos engagements relatifs à l'hygiène, la santé et la sécurité et que chacun comprenne et suive ces méthodes de travail sécuritaires.
- S'assurer que les personnes responsables de la sécurité soient conscientes des enjeux relatifs aux droits de l'homme en question, qu'elles respectent les droits de l'homme reconnus internationalement et qu'elles évitent de se rendre complice des violations de droits de l'homme.
- S'assurer que nos entrepreneurs respectent et soient conscients de nos politiques et de nos normes et où cela est nécessaire, travailler avec nos entrepreneurs pour améliorer leurs normes afin qu'ils se conforment à nos exigences
- Utiliser nos compétences et influence avec nos partenaires, afin de promouvoir un niveau élevé de santé et de sécurité
- S'assurer que les accidents, incidents, les accidents évités de justesse et les non-conformités avec les procédures soient rapportés et fassent l'objet d'une enquête et nous assurer que les leçons retenues soient partagées et que des évaluations soient régulièrement effectuées.
- Fixer des objectifs et des buts à atteindre pour améliorer notre performance et gestion en matière d'hygiène, de santé et de sécurité, y compris le contrôle et la présentation de notre évaluation des risques, des impacts et de notre performance en toute transparence
- Suivre et évaluer nos performances, compétences et capacités, et celles de nos entrepreneurs et effectuer des audits périodiques pour nous assurer que nos contrôles soient efficaces et que nos normes en matière d'hygiène, de santé et de sécurité soient respectées
- S'assurer que la préparation des exercices d'urgence, la planification des interventions, ainsi que les capacités financières et les compétences professionnelles et techniques en cas d'accident soient mises en place, et que les plans soient régulièrement testés afin que tout incident puisse être traité rapidement et efficacement
- S'assurer que des systèmes, procédures et processus de documentation de hautes qualités soient en place
- Travailler avec les législateurs et les organismes de l'industrie pour l'élaboration ou l'amélioration des lois, des politiques, des règlements et des bonnes pratiques qui visent à protéger l'hygiène, la santé et la sécurité
- Consulter et apporter des réponses aux parties intéressées en ce qui concerne notre performance en matière d'hygiène, de santé et de sécurité
- Consulter et inclure les parties intéressées, nos employés et les communautés locales en ce qui concerne notre performance et le système de gestion, en matière de santé et de sécurité



La responsabilité de la conformité avec la politique et les normes en matière d'HSS de la société Cairn incombe au directeur général, aux directeurs, aux responsables et à leurs équipes. C'est aussi la responsabilité de chaque individu d'être informé des risques personnels en matière d'hygiène, de santé et de sécurité et de prendre des mesures appropriées en fonction de l'environnement dans lequel il vit, travaille et voyage.



Simon Thomson  
Directeur Général

Date d'entrée en Vigueur : Octobre 2020 – Octobre 2021